

Résumé analytique

À hauteur d'enfant :

Comment les technologies
numériques facilitent les
atteintes sexuelles contre
les enfants

Remarque préliminaire : Ce rapport met en lumière l'expérience vécue par des enfants victimes d'atteintes sexuelles en s'appuyant à la fois sur leurs propres témoignages et sur l'un des plus vastes ensembles de données d'enquête jamais réunis sur ce sujet. Certains passages comportant des descriptions directes de ces abus peuvent être particulièrement difficiles à lire. Enfin, ce document étant susceptible d'être lu par de jeunes lectrices et lecteurs, certains termes parmi les plus explicites ont été partiellement masqués, sans que leur sens en soit altéré.

Résumé analytique

Ce que disent les données

D'après les estimations d'une enquête menée dans 21 pays, 20 millions d'enfants de 12 à 17 ans utilisant Internet ont été victimes d'exploitation ou d'atteintes sexuelles par l'intermédiaire des technologies numériques en l'espace d'un an. Cela représente près de 1 jeune internaute sur 5 dans les pays concernés. Ces enfants ont été pris pour cible sur les plateformes numériques qu'ils fréquentaient au quotidien, parfois par une personne de leur entourage, parfois par quelqu'un rencontré en ligne. Beaucoup n'ont pas cherché d'aide : moins de 1 % d'entre eux ont signalé les faits à la police, à une travailleuse sociale ou à un travailleur social, ou à une ligne d'assistance, et plus de 4 sur 10 n'en ont parlé à personne.

Les enfants ayant été victimes de ces formes d'abus étaient quatre fois plus susceptibles d'avoir des pensées ou comportements suicidaires et de recourir à l'automutilation, et présentaient des niveaux d'anxiété supérieurs d'environ 11 points de pourcentage à ceux de leurs pairs. Au-delà d'être extrêmement préoccupants, ces constats rappellent que les effets de ces violences peuvent perdurer longtemps après les faits et affecter durablement de nombreux aspects de la vie des enfants, notamment leur scolarité, leurs relations et leur quotidien.

Le présent rapport traite de « l'exploitation sexuelle d'enfants et des atteintes sexuelles sur enfants facilitées par les technologies ». Cette notion recouvre les différentes façons dont les outils et les plateformes numériques sont utilisés pour exposer des enfants à des contenus sexuels, les solliciter, les contraindre, les faire chanter ou diffuser des contenus à caractère sexuel les impliquant. Elle englobe également les situations dans lesquelles ces technologies amplifient ou facilitent l'exploitation sexuelle d'enfants et les atteintes sexuelles commises contre eux, en ligne comme hors ligne. Loin d'être marginal, ce risque est présent sur les plateformes courantes que les enfants utilisent au quotidien.

Le projet de recherche « Disrupting Harm » est l'une des plus vastes études du genre jamais réalisées dans ce domaine. Mené conjointement par l'UNICEF, ECPAT International et INTERPOL, il s'articule autour de plusieurs volets : des enquêtes représentatives au niveau national conduites auprès d'environ 21 000 enfants âgés de 12 à 17 ans utilisant Internet dans 21 pays d'Afrique, d'Asie, d'Amérique latine, des Caraïbes et d'Europe de l'Est ; des entretiens approfondis avec plus de 100 jeunes ayant subi des atteintes sexuelles facilitées par les technologies numériques durant leur enfance, ainsi qu'avec plus de 500 professionnelles et professionnels de première ligne et membres des personnels chargés de l'application des lois intervenant directement dans ces situations ; et enfin, un examen des politiques et législations nationales.

Ce rapport s'appuie principalement sur les données et les témoignages fournis directement par les enfants, offrant ainsi, pour la première fois à une telle échelle, la possibilité d'appréhender le problème à travers leur regard. Il convient toutefois de garder à l'esprit que le tableau qui en ressort ne reflète qu'une partie d'une réalité bien plus vaste, les quelque 20 millions d'enfants concernés ne représentant qu'une fraction du milliard d'adolescentes et d'adolescents que compte la planète. En effet, compte tenu de l'ampleur mondiale du phénomène, le nombre réel d'enfants victimes de ces actes s'élève très certainement à plusieurs dizaines de millions.

Dès lors, écouter ce que les enfants ont à nous dire, aussi difficile que cela puisse être, est essentiel pour les protéger, fermer les yeux sur ces réalités ne profitant qu'à ceux qui commettent ou facilitent ces violences. Aussi, les pages qui suivent rendent-elles fidèlement compte des témoignages recueillis auprès des enfants, car aucune réponse efficace ne sera possible tant que l'on refusera de regarder le problème en face.

Trois constats impossibles à ignorer

Premièrement, le problème est généralisé, et il se produit sur les plateformes grand public. En l'espace d'un an, et dans 21 pays seulement, 15 millions d'enfants ont été exposés à des contenus sexuels non désirés, 9 millions ont été invités à participer à des conversations à caractère sexuel ou à partager des images sexuelles contre leur gré, et 4 millions d'enfants ont vu des images sexuelles les représentant diffusées sans leur consentement. Près de 60 % des cas ont eu lieu sur des plateformes de médias sociaux et 14 % dans le cadre de jeux en ligne. Les cinq plateformes les plus fréquemment mentionnées étaient Facebook (50 %), WhatsApp (29 %), Instagram (24 %), Snapchat (13 %) et TikTok (12 %).

Deuxièmement, les caractéristiques, les fonctionnalités et la conception mêmes des plateformes permettent de tromper la confiance des enfants. Ces actes sont souvent le fait de personnes que les enfants connaissent : dans l'ensemble des pays étudiés, l'auteur des faits était une personne déjà connue de l'enfant dans 57 % des cas et, dans neuf pays, les enfants ont été exploités ou abusés par un autre enfant dans plus de 1 cas sur 4. Mais cela ne signifie pas pour autant que le problème relève uniquement de la sphère privée. Les auteurs exploitent les caractéristiques et les fonctionnalités propres aux plateformes numériques pour gagner la confiance des enfants ou en abuser : en leur adressant des demandes de contact non sollicitées, en les incitant à poursuivre les échanges dans des conversations privées, en repartageant des contenus, en créant de faux profils ou encore en revenant après avoir été bloqués. Ces abus sont donc facilités par les plateformes numériques et la manière même dont celles-ci sont conçues. Il convient par ailleurs de souligner que 38 % des enfants victimes ont rencontré leur agresseur pour la première fois en ligne.

Le genre influe également sur les formes que prennent ces atteintes. Les auteurs instrumentalisent souvent la stigmatisation et le sentiment de culpabilité associés à la révélation des faits afin de réduire les filles au silence. Les garçons sont eux aussi concernés par ces violences, mais sont ciblés différemment ; les abus dont ils sont victimes sont plus souvent minimisés, les auteurs exploitant l'idée selon laquelle les garçons sont censés faire face seuls à ce type de situation et menaçant parfois de révéler ou d'insinuer à tort l'orientation sexuelle du garçon à des fins de chantage. Ainsi, les normes de genre associées aux filles comme aux garçons sont souvent instrumentalisées contre eux.

Troisièmement, lorsque les enfants ont besoin d'aide, les dispositifs en place ne sont pas pleinement en mesure de leur apporter le soutien nécessaire. Même lorsqu'ils existent, les dispositifs permettant de signaler un problème, de porter plainte ou de demander de l'aide ne sont pas perçus par les enfants comme des solutions vers lesquelles ils peuvent effectivement se tourner lorsqu'ils en ont le plus besoin. Ainsi, dans plus de 4 cas sur 10, les faits n'ont jamais été révélés à personne. Lorsqu'ils se sont confiés à quelqu'un, les enfants se sont le plus souvent adressés à une amie ou un ami (23 %), à une sœur ou un frère, ou à leur mère. Moins de 1 % ont signalé les faits à la police, à une travailleuse sociale ou à un travailleur social, ou à une ligne d'assistance téléphonique. La principale raison expliquant le silence des enfants face à ces situations est qu'ils ne savaient pas où aller ni à qui se confier (25 %). Ces données sont autant d'éléments qui mettent en lumière les défaillances du système. Autre fait notable, certains enfants interrogés ont déclaré s'être tus par crainte de perdre l'accès à leurs appareils ou aux plateformes numériques, ce qui montre que le simple fait d'interdire l'accès à ces outils peut renforcer le silence qui les prive de protection.

Ce qui doit changer

Pris dans leur ensemble, ces résultats livrent un message sans équivoque : l'exploitation sexuelle des enfants et les atteintes sexuelles sur enfants commises au moyen des technologies numériques sont généralisées et se produisent via les plateformes qu'ils utilisent au quotidien ; les choix mêmes de conception de ces plateformes permettent d'abuser de la confiance des enfants et favorisent la survenue de ces actes ; enfin, lorsque les enfants cherchent de l'aide, ils ne perçoivent pas les dispositifs censés les protéger comme des solutions vers lesquelles ils peuvent effectivement se tourner. Si, face à ces situations, les enfants font souvent preuve d'ingéniosité – notamment en bloquant les auteurs d'abus, en évitant certains espaces en ligne et en se protégeant mutuellement –, leur résilience ne doit pas pour autant se substituer à une protection efficace. Le fait qu'ils doivent la plupart du temps affronter seuls de telles épreuves témoigne en soi des défaillances de nos sociétés et des mécanismes chargés d'assurer leur protection. Les enfants ne devraient pas avoir à se battre pour être en sécurité et bénéficier d'un soutien.

Aussi, force est de constater que le système actuel manque gravement à son devoir de protection envers les enfants. La solution ne consiste pas simplement à restreindre l'accès à certains sites, ce qui ne ferait que pousser les enfants et les auteurs vers d'autres recoins d'Internet ou renforcer davantage les incitations à taire ces situations. Les données probantes montrent au contraire que celles et ceux qui ont le pouvoir d'agir disposent de leviers d'action clairs et réalisables : la solution réside en effet dans la manière dont les entreprises conçoivent leurs plateformes, dont les gouvernements réglementent les espaces en ligne, mais aussi dans l'instauration d'environnements et de dispositifs permettant aux enfants de reconnaître plus facilement les abus, d'en parler, de demander de l'aide, et d'obtenir protection et réparation, afin qu'ils n'aient plus jamais à faire face seuls à ces violences.

Les entreprises technologiques doivent concevoir leurs plateformes en privilégiant la sécurité et non pas l'engagement maximum des utilisatrices et utilisateurs. Les plateformes doivent garantir le respect de la vie privée des enfants par défaut, limiter les contacts non sollicités de la part d'adultes, veiller à ce que les systèmes de recommandation n'exposent pas les enfants à des auteurs potentiels

et ne favorisent pas la diffusion de contenus à caractère sexuel, et enfin, détecter de manière proactive les contenus représentant des atteintes sexuelles sur enfants, y compris ceux générés par l'intelligence artificielle.

Les gouvernements et les autorités de régulation doivent veiller à ce que les règles de sécurité soient respectées. Les gouvernements doivent mettre en place une réglementation favorisant la « sécurité dès la conception », doter les autorités de contrôle de l'expertise technique, des ressources et des pouvoirs nécessaires pour demander des comptes aux acteurs du secteur, et adapter la législation afin qu'elle couvre le pédopiéage, le chantage sexuel et les images générées par l'IA représentant des atteintes sexuelles sur enfants.

Les différents secteurs doivent collaborer pour mettre en place des canaux de signalement réellement accessibles aux enfants. Cela suppose notamment la mise en place de mécanismes efficaces permettant de signaler les abus commis sur les plateformes, ainsi que le financement des services sociaux, de santé et de justice de sorte que ces derniers disposent des moyens adéquats pour faire cesser ces violences et assurer aux enfants la protection et l'accompagnement dont ils ont besoin.

La société, l'école et les familles ne doivent plus laisser les enfants assumer seuls leur propre protection. Les adultes qui entourent l'enfant doivent lui faire comprendre qu'il n'est en aucun cas responsable de ce qu'il a subi, accueillir sa parole avec bienveillance et sans jugement plutôt que de réagir en lui imposant des restrictions, et lutter contre les vulnérabilités économiques et les normes néfastes dont tirent parti les auteurs de ces actes.

Ce qui est en jeu

Rien de tout cela n'est inéluctable. Les normes et les valeurs qui favorisent ces abus peuvent évoluer, les technologies par lesquelles ils se produisent être repensées, et les règles et réglementations qui encadrent ces dernières, renforcées. Des millions d'enfants pourraient alors profiter pleinement des possibilités offertes par le numérique sans risquer d'en subir les dérives. À l'inverse, le silence, les violences, les traumatismes et leurs répercussions sur la santé mentale continueront de marquer durablement leur vie. Les enfants ont partagé leurs expériences avec honnêteté et courage. Il appartient désormais aux adultes de les entendre et d'agir.

À propos de nous

L'UNICEF, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, œuvre à la protection des droits de chaque enfant, où qu'il soit, en particulier ceux des plus défavorisés et des plus difficiles à atteindre. Dans plus de 190 pays et territoires, nous mettons tout en œuvre pour aider les enfants à vivre, à s'épanouir et à réaliser leur potentiel.

Le Bureau de la stratégie et des données probantes de l'UNICEF - Innocenti œuvre à accélérer les progrès en faveur des enfants en veillant à ce que les politiques et programmes s'appuient sur des éléments de preuve de haute qualité. En tant que dépositaire mondial des statistiques officielles relatives à l'enfance, notre bureau travaille en étroite collaboration avec les gouvernements et ses partenaires pour renforcer les systèmes statistiques nationaux. Grâce à des données, des recherches et à des travaux de prospective de premier plan, il contribue à renforcer le leadership mondial de l'UNICEF en matière de droits de l'enfant et sert de centre névralgique à l'organisation pour l'élaboration de stratégies et le suivi de ses programmes. Fort de la participation active de jeunes et d'autres partenaires, UNICEF Innocenti soutient également les activités de plaidoyer et le dialogue visant à améliorer la vie des enfants partout dans le monde.

Publié par

Bureau de la stratégie et des données probantes de l'UNICEF – Innocenti
Via degli Alfani, 58,
50121, Florence, Italie

Adresse électronique : innocenti@unicef.org

Site Web : unicef.org/innocenti | data.unicef.org

Médias sociaux : @UNICEFInnocenti sur [Bluesky](#), [Facebook](#), [Instagram](#), [LinkedIn](#), et [YouTube](#)

© Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), septembre 2026. À l'exception du logo de l'UNICEF, des photographies et de tout élément portant une autre mention de copyright (©), cette publication est mise à disposition sous licence [CC BY 4.0](#). Le logo de l'UNICEF et les photographies qu'elle contient ne peuvent être utilisés que dans le cadre de reproductions fidèles et intégrales de la publication. Lorsqu'une autre mention de copyright (©) apparaît, l'autorisation du titulaire des droits indiqué doit être obtenue pour toute utilisation de l'élément concerné en dehors de reproductions fidèles et intégrales de la publication.

pour chaque enfant, des réponses